



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4112

Approbation d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'association ALPARA - service archéologique municipal

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4112 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION ALPARA - SERVICE ARCHEOLOGIQUE MUNICIPAL (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux relevant de son domaine privé, sis 25, rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>e</sup>.

L'Association de liaison pour le patrimoine et l'archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne (ALPARA) œuvre depuis 1977 pour le bénéfice de l'archéologie régionale. Elle met à disposition des archéologues des régions Rhône-Alpes et Auvergne des moyens destinés à faciliter la réalisation et la valorisation des opérations archéologiques, notamment en éditant et diffusant les publications des DARA (Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne), collection d'envergure nationale ; elle s'investit également dans l'encadrement de bénévoles, la participation à des chantiers et l'organisation d'expositions et de manifestations à destination du grand public, en collaboration étroite avec les professionnels concernés.

L'ALPARA est par ailleurs un partenaire régulier du service archéologique de la Ville de Lyon à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine.

Afin de soutenir l'activité de l'ALPARA, au regard de l'intérêt présenté par son activité, la Ville de Lyon met à disposition de l'association, à titre gracieux, un local relevant de son domaine privé, situé 25, rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>e</sup>, EI 05055, qui est le siège social de l'association.

Une convention d'occupation du domaine privé a été établie entre la Ville de Lyon et l'association ALPARA pour une durée de trois ans à compter du 30 novembre 2015.

Cette convention arrivant à son terme, l'association a sollicité la Ville de Lyon pour le renouvellement de la mise à disposition du local.

Compte tenu de l'intérêt de l'activité de l'association, il est proposé d'établir une nouvelle convention d'occupation du domaine privé entre la Ville de Lyon et l'association ALPARA, pour la mise à disposition d'un local situé 25 rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>ème</sup>, à titre gracieux et pour une durée de 3 ans à compter du 30 novembre 2018.

A titre d'information, la valeur locative annuelle est estimée à 7820 euros.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

**DELIBERE**

1. La convention de mise à disposition susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de liaison pour le patrimoine et l'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne (ALPARA), concernant les locaux sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>e</sup>, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER